



## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVENUE JEAN MONNET

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande écrite de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP représentée par Monsieur FORTRY David en date du 1er octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de rabotage et enrobés avenue Jean Monnet à Pont-Audemer,

### ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP est autorisée à réaliser les travaux cités ci-dessus à compter du lundi 20 octobre 2025 jusqu'au vendredi 24 octobre 2025.

Article 2 : Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/heure, rue de Normandie. La circulation sera alternée et gérée par feux tricolores.

Article 3 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP est autorisée à fermer à la circulation à compter du jeudi 23 octobre 2025 à partir de 22 heures jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 7 heures.

Article 4 : La signalisation réglementaire et les déviations seront mises en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

**L'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de circulation.**

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, Monsieur FORTRY David et l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 13 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation Le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et de l'équipement

Richard DUCLOS

